

Nombre de conseillers	
* en exercice	11
* présents	6
* votants	8
* absents	5
* exclus	0

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

Séance du 29 décembre 2025 à 20 heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Saint-Alban-des-Villards, sous la présidence de : Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

**Date de convocation :**  
23 décembre 2025

**Date d'affichage :**  
23 décembre 2025

**Etaient présents :** Annie BORDAS, Marc CLERIN, Jacqueline DUPENLOUP, Nicole ROCHE, Michel DONDA, Christophe CIRETTE

**Objet :**  
**AUTORISATION DE MANDATEMENT DE  
L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2026**

**Etaient absents :** Vincent DARVES-BLANC, Julie HENRY (excusée), Valérie LAUROT, Yannis NACEF (procuration à Jacqueline DUPENLOUP), Jean Luc PLUYAUD (procuration à Marc CLERIN)

**Délibération n°2025-12-29-77**

**Secrétaire de séance :** Marc CLERIN

**AUTORISATION DE MANDATEMENT DE L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2026**

Pour les dépenses d'investissements nouvelles à payer avant le vote du budget 2026, il convient de voter une délibération spéciale individualisant celles-ci et indiquant le montant attribué à chacune dans la limite de 25% des crédits d'investissement de 2025 (opérations réelles non compris la dette).

Proposition faite par Madame l'Adjointe aux finances au Conseil Municipal de voter les crédits suivants pour le budget **Chaufferie** :

<b>CH 21. Immobilisations corporelles :</b>	<b>67 500 €</b>
2131 Bâtiments publics :	3 750 €
2151 Installations compl. spécialisées :	10 000 €
2153 Inst à caractère spécifique :	3 750 €
2181 Installations générales aménagées :	50 000 €

Pour information :

Ces dépenses d'investissement futures n'intègrent pas les Restes à Réaliser de 2025, engagements, devis, marchés pris avec ou sans réalisation et non réglés sur l'exercice 2025.

Budget 2025 : 300 773.88 /4 = 75 193 € au maximum

Le Conseil Municipal **VALIDE** à l'unanimité des 8 votants cette proposition.

Proposition faite par Madame l'Adjointe aux finances de voter les crédits suivants pour le budget **Commerce** :

<b>CH 21. Immobilisations corporelles :</b>	<b>12 080 €</b>
2181 Installations générales :	3 500 €
2183 : Matériel Informatique :	500 €
2188 Autres :	8 080 €

Pour information :

Ces dépenses d'investissement futures n'intègrent pas les Restes à Réaliser de 2025, engagements, devis, marchés pris avec ou sans réalisation et non réglés sur l'exercice 2025.

Budget 2025 : 48 352.26 /4 = 12 088 € au maximum

Le Conseil Municipal **VALIDE** à l'unanimité des 8 votants cette proposition.

Proposition par Madame l'Adjointe aux finances de voter les crédits suivants pour le budget **Commune** :

**CH 20. Immobilisations incorporelles : 7 500 €**

202 Frais études PLU :	6 250 €
203. Frais d'études et recherches :	1 250 €

**CH 21. Immobilisations corporelles : 122 500 €**

2111 Terrains nus :	4 500 €
2117 Bois et forêts :	2 000 €
212 Aménagements terrains :	500 €
2131 Bâtiments publics :	50 000 €
2152 Installations voirie :	18 000 €
21531 Réseaux adduction eau :	8 750 €
21532 Réseaux assainissement :	1 250 €
21538 Autres réseaux :	10 000 €
2138 Autres constructions :	26 250 €
2156 Matériel incendie :	1 250 €

Pour information :

Ces dépenses d'investissement futures n'intègrent pas les Restes à Réaliser de 2025, engagements, devis, marchés pris avec ou sans réalisation et non réglés sur l'exercice 2025.

Le chapitre 21 sera suffisamment alimenté hors Restes à Réaliser pour assurer des dépenses imprévues.

Le Conseil Municipal **VALIDE** à l'unanimité des 8 votants cette proposition.

*Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire*  
Ont signé les membres présents

A Saint-Alban-des-Villards, le 05/01/2026  
Pour extrait conforme, Le Maire



<b>Nombre de conseillers</b>
* en exercice 11
* présents 6
* votants 8
* absents 5
* exclus 0

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

Séance du 29 décembre 2025 à 20 heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Saint-Alban-des-Villards, sous la présidence de : Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

**Date de convocation :**  
23 décembre 2025

**Date d'affichage :**  
23 décembre 2025

**Objet :**  
**CONVENTION D'OCCUPATION DU  
DOMAINE PUBLIC TRIANDOU ET  
APPARTEMENTS ASSOCIES –  
PRESTATION DE SERVICE POUR LES DEUX  
GITES TOURISTIQUES DE LA MAIRIE**

**Etaient présents :** Annie BORDAS, Marc CLERIN, Jacqueline DUPENLOUP, Nicole ROCHE, Michel DONDA, Christophe CIRETTE

**Etaient absents :** Vincent DARVES-BLANC, Julie HENRY (excusée), Valérie LAUROT, Yannis NACEF (procuration à Jacqueline DUPENLOUP), Jean Luc PLUYAUD (procuration à Marc CLERIN)

**Secrétaire de séance :** Marc CLERIN

**Délibération n°2025-12-29-78**

**CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC TRIANDOU ET APPARTEMENTS ASSOCIES – PRESTATION DE SERVICE POUR LES DEUX GITES TOURISTIQUES DE LA MAIRIE**

**CONSIDERANT** la délibération 2025-11-28-69 par laquelle le Conseil Municipal a validé la liste et l'ordre de classement des candidats retenus pour la gestion du Triandou et appartements associés :

- 1- M et Mme Sébastien et Christelle NURY
- 2- Mme Anaïs THIERY et M. Julien DONDA

**CONSIDERANT** le retrait de candidature de M et Mme Sébastien et Christelle NURY, retrait reçu par message électronique le 1<sup>er</sup> décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 5 voix pour, une contre et une abstention, (Michel DONDA ayant quitté la séance à ce point de l'ordre du jour et ne prenant pas part au vote)

**ADOPTE** le principe de **PASSER CONVENTION** avec Mme Anaïs THIERY et M. Julien DONDA.

*Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire*  
Ont signé les membres présents

A Saint-Alban-des-Villards, le 05/01/2026  
Pour extrait conforme, Le Maire

